

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin, Poste.
6 — 37 — — Direct.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 35 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
4 — 54 — — soir, Direct.
5 — 47 — — Omnibus.
9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On annonce que l'empereur d'Autriche prolongera son séjour à Francfort au-delà du terme qu'il avait d'abord fixé. Désirant ne pas retourner à Vienne sans avoir obtenu un résultat, on pense qu'il ne partira pas avant la fin de la semaine. Il n'est pas d'efforts que ne fasse le parti autrichien pour arriver à une solution quelconque, afin de ne pas paraître avoir réuni tant de souverains pour n'aboutir qu'à une nouvelle preuve de l'impuissance des projets de réforme. Il règne cependant une grande incertitude sur les résolutions définitives que prendra le congrès.

Quelques princes se sont réservé de discuter avec leurs ministres les principales questions soulevées par le projet autrichien, avant d'émettre personnellement leur vote.

Dans tous les cas, la majorité des membres du congrès paraît s'accorder en ce point que, même en supposant que les contre-projets présentés par Bade, Saxe-Cobourg et Saxe-Weimar fussent écartés, il conviendrait de mieux définir les bases du projet de l'Autriche.

De son côté, l'assemblée des délégués maintient en principe la Constitution impériale donnée par le Parlement de Saint-Paul à la nation allemande en mars 1849, sous les conditions que nous avons précédemment fait connaître et dont la principale est que le projet, quel qu'il soit, qui sera adopté, soit soumis à l'approbation d'une Assemblée nationale nommée ad hoc.

Les délégués ont en outre résolu de convo-

quer ultérieurement une assemblée spéciale pour discuter le projet qui sortira de la délibération des princes. (La France.)

On écrit de Francfort que la clôture du congrès des souverains aura lieu le jeudi 27. On pense que sans admettre dans son ensemble le projet autrichien, il votera, avant de se séparer, plusieurs des points importants de ce projet.

La conférence des souverains du lundi 24, a duré trois heures. L'entente a fait de nouveaux progrès. La question du Directoire a reçu une solution définitive.

Le *Moniteur Prussien* publie la réponse du roi à l'invitation collective des souverains.

S. M. déclare persévérer d'autant plus dans son refus du 4 août que jusqu'à présent aucune communication officielle des propositions de réforme ne lui a été faite. Le roi dit qu'il ne pourrait prendre part aux délibérations de la conférence sans faire des déclarations qui l'engageraient. Or, il ne saurait s'avancer ainsi avant d'avoir examiné les propositions avec ses conseillers. S. M. se déclare prête, du reste, à prendre en sérieuse considération toutes les communications qui lui seraient faites par ses confédérés.

La *Gazette allemande du Nord* publie une dépêche en date du 21 août, adressée de Bade par M. de Bismark à M. de Sydow, représentant de la Prusse auprès de la Diète germanique à Francfort. Cette dépêche se termine ainsi :

« Pour le moment, je ne puis que déclarer qu'à notre avis, les projets de réforme autri-

chiens ne répondent ni à la position légitime de la monarchie prussienne, ni aux intérêts légitimes du peuple allemand. La Prusse renoncera à la position que lui ont créée sa puissance et son histoire parmi les Etats de l'Europe, et risquerait de mettre les forces du pays au service de projets étrangers aux intérêts allemands et pour la direction desquels nous manquerions du degré d'influence et de contrôle auquel nous avons le droit de prétendre. — Havas.

L'absence de l'Empereur et de M. le ministre des affaires étrangères explique le retard qui a dû être apporté à l'insertion de la note française au *Moniteur*, mais elle sera publiée immédiatement après leur retour à Paris.

Nous n'avons aujourd'hui aucune nouvelle importante de Pologne.

Mardi dernier on a répandu à la Bourse le bruit de l'assassinat du général Mourawieff. On n'a reçu, ni à l'ambassade russe, ni ailleurs, aucune nouvelle qui confirme ce bruit.

On mande de Kattowitz (près la station russe de Sosnowice) à la *Gazette de Breslau*, que les insurgés ont détruit sur la ligne de Varsovie à Vienne, entre Czentochan et Piotrkow, malgré la surveillance militaire, tous les ponts, y compris le grand pont près de Krompice. — Les lettres ne sont pas arrivées. — Havas.

On lit dans la *France* :

Nos informations particulières nous mettent à même d'annoncer que les Finlandais ont envoyé des délégués à Saint-Petersbourg

avec mission de demander des institutions constitutionnelles et la séparation définitive de l'armée finlandaise d'avec l'armée russe. On voit que les habitants de la Finlande poursuivent, eux aussi, l'idée de leur autonomie.

Le congrès catholique de Malines a entendu des déclarations qui sont une glorification de la liberté sous ses diverses formes, de la liberté religieuse, de la liberté politique, de la liberté de la charité, de la liberté de l'enseignement, de la liberté de la presse.

Les journaux belges publient un compte-rendu détaillé de chacune des séances du congrès. Nous y trouvons des rapports et des discours remarquables, notamment un discours du baron de Gerlach, président de l'assemblée, qui a montré par l'exemple de la Belgique que le catholicisme et la liberté pouvaient merveilleusement s'allier ensemble. Mais les honneurs du congrès ont été pour M. de Montalembert; l'éloquent et fougueux orateur a pris deux fois la parole pour développer les thèses les plus libérales. (La France.)

Les dépêches de New-York n'annoncent pas encore la grande bataille à laquelle semblaient se préparer le général Meade et le général Lee. Sauf à Charleston, dont le siège continue, les opérations militaires subissent un temps d'arrêt que l'on explique par les chaleurs excessives qui règnent dans l'Amérique du Nord. De part et d'autre, on se réserve pour la campagne d'automne. (Idem.)

On écrit de Baltimore, le 10 août, au *Moniteur* :

FRUSTRATION.

LES MYSTÈRES DE LA CONSCIENCE.

(Suite.)

Cette dureté ne fléchit point Camille. Voyant que ni prières ni pleurs ne changeraient la détermination paternelle, elle essaya ses yeux, reprit un air calme et répondit gravement :

— Mon père, je crains moins votre colère que mon propre mépris. C'est vous déclarer que je refuse d'obéir à une exigence contre laquelle tout proteste en moi : ma conscience et mon cœur.

Bamalec bondit à travers le salon.

— Ah ! c'est ainsi ! rugit-il sourdement en se redressant tout-à-coup, furieux et cramoiisi, devant sa fille. Ah ! vous avez l'insolence de m'adresser une semblable déclaration ! Mais, malheureuse, vous ignorez donc que votre refus me ruine ? Oui, me ruine, entendez-vous bien ! Je dois cent mille francs à Martin Scaër ! — Cent mille francs dont il me donnait quittance en vous épousant ! Grâce à vous, à votre infernale conduite, il va me poursuivre à outrance, m'obliger à vendre tout ce que je possède,

et me mettre littéralement sur la paille.

— Mais, mon père, hasarda Camille toute tremblante, votre propriété vaut trois fois la somme due par vous à cet homme. En ne vendant qu'une partie de vos biens, vous vous libérerez aisément envers lui.

— Mais vous ne comprenez donc pas que sa créance est exigible depuis longtemps ! qu'il va m'expropriier sans pitié ! que dans un pays pauvre comme celui-ci, l'expropriation judiciaire est l'avilissement du prix d'un immeuble ! Faute de concurrence, mes fermes seront adjugées pour rien ! Et c'est à peine si le résultat d'une vente faite ainsi couvrira la totalité de l'obligation que j'ai souscrite. Ah ! je vous le répète, misérable enfant, vous me ruinez ! Vous me désespérez ! Vous me tuez !

Il semblait si exaspéré que Camille redouta pour lui une congestion cérébrale.

Calmez-vous, je vous en supplie, mon père, lui dit-elle. Je vous promets de réfléchir à ce que vous exigez de moi, et peut-être me soumettrai-je à votre volonté.

— Je veux une réponse immédiate, formelle, répliqua Bamalec. Je veux un serment fait à l'instant même, que vous vous regarderez désormais comme la fiancée de Martin Scaër.

Après une minute d'angoisse pendant laquelle elle essaya de mettre son dévouement filial au-dessus de son amour, elle murmura avec effort :

— C'est impossible !

Par un élan de rage, Bamalec leva la main pour la frapper. Mais, en la voyant croiser ses bras sur sa poitrine et attendre, résignée, le coup qui la menaçait, il n'osa pas.

— Infâme ! s'écria-t-il, je te chasse ! Je te chasse honteusement de chez moi ! Va porter au hasard ton odieuse existence ! Je ne veux plus te voir ! Je ne veux plus t'entendre. Je te méprise ! Je te hais !

Il alla tirer aussitôt le verrou de la porte, qu'il ouvrit violemment ; puis il revint vers sa fille, la saisit par l'épaule et voulut la jeter hors du salon.

Elle se couvrit le visage de ses deux mains, s'affaissa sur le plancher et éclata en sanglots.

— O mon Dieu ! mon Dieu ! proferait-elle d'une voix brisée... haïe ! chassée ! maudite !... Grâce ! grâce pour votre enfant, mon père !

— Ton père, moi ! Ah ! ah ! ah ! ricana Bamalec avec un accent convulsif. Est-ce que je suis ton père ? Est-ce que tu es mon enfant ? Apprends, exécration créature que je t'ai trouvée, il y a douze ans, sur la grand-route. Tu étais abandonnée, tu mourais de

faim. Je t'ai emmenée chez moi, je t'ai donné à manger. Puis, pour comble de sottise, ayant perdu subitement une petite fille — mon enfant, celle-là, — il me vint la fantaisie de remplacer la morte par la vivante, car toutes deux vous étiez à peu près de la même complexion et du même âge ! La substitution fut faite sans difficulté. Et voilà comment, étrangère, tu es entrée dans ma famille ! Et voilà aussi pourquoi, monstre d'ingratitude, j'ai le chagrin de t'avoir réchauffée comme un serpent à mon foyer.

Sous le coup de cette étrange révélation, Camille demeurait atterrée. Elle voulait douter que tout cela fût vrai ; mais une voix secrète lui criait dans l'âme que c'était la vérité.

— Que me dites-vous là ? s'écria-t-elle. Est-ce sérieusement que vous me parlez ainsi ? Oh ! ne me trompez pas ! ce serait affreux ! Quoi ! je ne suis pas votre fille ? Quoi ! vous m'avez élevée par charité ?

— Oui, par charité, c'est le mot ! Enfant délaissée sur la voie publique, fille sans nom et sans aveu, vous seriez morte sans ma commisération ! Je puis prouver ce que j'avance, car je possède encore les vêtements que vous portiez quand je vous ai recueillie. Ils sont marqués de deux initiales D. M. Ah ! cela m'a bien réussi vraiment d'être bon et miséri-

Bien que les confédérés aient disparu du territoire du Maryland, le régime de la loi martiale continue à être maintenu à Baltimore. Ses rigueurs ont toutefois été adoucies; on n'exige plus de passe pour sortir de la ville ni pour y entrer; les barricades ont été enlevées et la circulation est partout rétablie. De nombreux camps d'infanterie et de cavalerie n'en sont pas moins établis tout autour et presque dans l'intérieur de la ville; les arrestations et les expulsions de personnes suspectes n'ont pas cessé.

L'autorité militaire s'occupe activement de faire procéder aux opérations de recensement qui doivent précéder le tirage au sort destiné à fournir le nombre de conscrits requis pour le contingent de l'Etat. Ces opérations sont à peu près terminées et se sont passées sans désordre. Il est probable que le tirage aura lieu dans le courant du mois, et l'on pense qu'il ne rencontrera pas d'obstacles. Il est vrai de dire que le régime militaire qui règne à Baltimore rend toute opposition bien difficile.

On écrit de la Havane que l'adresse des habitants notables de l'île de Cuba est partie, le 5 août, pour Madrid. — Les signataires de ce document demandent, dit-on, à Sa Majesté la reine de s'entendre avec la France pour organiser le Mexique d'une manière forte et stable. — Havas.

Nouvelles Diverses.

On assure que S. M. l'Impératrice partira le 30 août, pour Biarritz, avec S. A. I. le Prince Impérial.

S. M. l'Empereur quittera, dit-on, Saint-Cloud vers le 8 septembre pour se rendre de son côté à Biarritz.

M. le comte de Montholon, consul général de France à New-York, vient d'arriver à Paris.

On assure qu'il ne retournera pas aux Etats-Unis et qu'il partira vers le 15 octobre pour la Vera Cruz, afin d'occuper le poste de ministre de France à Mexico.

M. le comte Dubois de Saligny attendra, dit-on, M. de Montholon pour lui remettre le service, et reviendra en Europe pour y remplir une mission relative aux affaires du Mexique qu'il connaît à fond.

— On mande de Montpellier, 24 août :

Le *Messenger du Midi* publie une dépêche de Port-Vendres, annonçant la perte du *Sahel*, paquebot affrété par les Messageries impériales, et se rendant d'Oran à Marseille. Le *Sahel* a fait naufrage sur la côte de Cerbère, près de Banyuls, le 22.

Les cents passagers ou gens de bord qui se trouvaient sur le *Sahel* ont été sauvés par le *Kabyle*. Les dépêches et les bagages ont été perdus.

cordieux pour vous ! Vous m'en recompensez à merveille, je vous en félicite ! Quand vous pourriez me sauver du scandale et de la misère, vous me regardez froidement rouler au fond de l'abîme ! Allons ! allons ! hors de chez moi, cœur de vipère ! Tu ne mérites plus la protection de ma paternité d'emprunt !

Une révolution soudaine sembla s'opérer dans la pensée et l'attitude de Camille. Elle se releva droite et calme et considéra Bamalec avec une profondeur de coup-d'œil.

— Ainsi, demanda-t-elle résolument, vous n'êtes pas mon père ?

— Non ! mille fois non ! et je m'en félicite, tuteur !

— Alors, je vous suis redevable de m'avoir élevée, de m'avoir nourrie, de m'avoir... aimée peut-être pendant douze ans.

— Oui ! mais, mille démons ! C'est là une dette qui ne sera jamais acquittée.

— Vous vous trompez : la probité veut qu'on paie. Je suis une honnête fille et vous serez remboursé.

— Qu'est-ce que cela signifie ?

— Cela signifie que j'épouserai M. Martin Scaër.

Bamalec resta comme pétrifié. Il eut quelque peine à ressaisir la liberté de son esprit. Par un subit re-

» Hier, dans l'après-midi, le train-express, allant de Montpellier à Paris (train de onze heures et demie du matin), a déraillé sur la chaussée, à 500 mètres environ de Beaucaire. Plusieurs wagons ont été brisés. On parle de cinq morts et d'une dizaine de blessés. — Havas.

— Il paraît qu'il vient d'être débarqué à San Francisco un thé du Japon qui n'a pas son égal. C'est un thé vert en poudre, qui possède un parfum si puissant que les appartements en sont embaumés dès qu'on ouvre les boîtes renfermant les précieuses feuilles. Une petite cuillerée est suffisante pour douze tasses; mais en revanche, le prix de ce thé n'est pas peu élevé. Il coûte au Japon même énormément cher. Ce thé concentré est spécialement préparé pour le Tycoon et le Daimios. C'est le premier thé de ce genre importé à San Francisco.

— Un de nos correspondants, dit l'*Abeille cauchoise*, nous fait connaître qu'un procès va avoir lieu entre deux particuliers des environs d'Yvetot. Voici à quelle occasion :

Dernièrement l'un de ces particuliers voulut se pendre; déjà le nœud coulant lui serrait le cou, déjà il s'était (comme disent les Anglais) lancé dans l'éternité, lorsque l'autre particulier arriva fort à propos et coupa la corde, si bien que le pendu tomba d'une hauteur assez notable et se cassa une jambe; mais il eut la vie sauve.

Le pendu prétend aujourd'hui que, s'il s'est cassé la jambe, c'est uniquement par la faute de l'autre particulier, qui a eu tort de couper la corde sans y être invité, et qui lui a causé ainsi une incapacité de travail dont il doit le dédommager.

— M. Jules Gérard, le célèbre tueur de lions, a envoyé par le dernier courrier, au duc de Wellington, la lettre suivante, pleine de détails curieux sur les mœurs barbares des habitants du royaume de Dahomet :

« Monsieur le duc, Votre Grâce sait parfaitement que peu d'hommes gagnent à être vus de près, à moins que ce ne soit des hommes de mérite et d'intelligence. Le roi de Dahomet, malgré son surnom qui signifie l'*Eternel* ou l'*Infini*, justifie parfaitement cette règle à laquelle il ne fait pas exception. Physiquement, il est semblable aux autres noirs du pays : grand, bien bâti, ayant une tête de bouledogue. L'expression la plus habituelle de son visage est celle de la ruse et de la cruauté. Ses qualités morales sont en harmonie parfaite avec sa conformation physique. Il est plus gracieux que les rois qui l'ont précédé, fanatique des vieilles traditions et des vieilles coutumes. Les traditions de cette cour microscopique sont d'exploiter les blancs le mieux possible, et surtout de les amener à leur faire des présents. Les coutumes sont d'exciter le peuple par des spectacles sanguinaires, de manière à pouvoir s'emparer de la population voisine,

lorsqu'un marchand d'esclaves fait des offres au roi, et aussi de faire annuellement des sacrifices humains.

» J'ai passé juste vingt jours à Kana où était le roi. Le jour de ma présentation, je fus conduit à travers la place du marché, où douze cadavres étaient exposés en différents endroits. Six étaient pendus par les pieds, les autres disposés comme des hommes prêts à marcher. Ceux que j'ai vus de près étaient horriblement mutilés. Une énorme mare de sang couvrait le sol au-dessous de l'échafaud.

» Notre réception par le roi a été brillante, très-cordiale pour moi et pour le consul de France. Mais nous avons pu bientôt nous convaincre que c'était une comédie habituelle jouée par ce pauvre baladin pour se faire donner des présents par les blancs. Le roi aime passionnément les hideux spectacles qu'il nous a fait voir. Les danses grotesques de ses ministres et des princes font ses délices. La musique infernale qui accompagne ces danses lui donne des extases. Le spectacle a duré six heures.

» Le lendemain, il nous a invités à voir une procession. En arrivant au palais, nous avons eu une agréable surprise : encore des mares de sang et une double rangée de têtes fraîchement coupées, formant deux énormes chapellets.

» La procession de ses richesses se composait de quelques vieux carrosses trainés par des hommes à figures de polichinelles; mille femmes portaient chacune une bouteille de liqueur, sur la tête un bassin d'airain ayant forme de bain de pied, destiné à recevoir le sang des victimes humaines le jour du banquet du roi, une image de la Vierge, diverses corbeilles remplies de crânes humains, une image de Saint-Laurent de grandeur naturelle, portée par des noirs, enfin le tambour de la mort.

» Dans un autre festival, le roi a commandé à pied ses amazones, qui ont manœuvré avec la précision d'un troupeau de moutons; sur la place du marché, l'on ne faisait pas un pas sans heurter un cadavre, et le roi allait et venait au milieu des mares de sang et de membres humains en putréfaction. En cette occasion, il s'était barbouillé le visage de charbon. La cérémonie se termina par une danse effrénée, à laquelle le roi prit part, ayant pour vis-à-vis des soldats et des musiciens ivres.

» Tels sont, monsieur le duc, l'homme, le gouvernement et le peuple que nous avons eu jusqu'ici l'espoir de faire entrer dans une voie moins contraire aux lois de l'humanité. Je regrette que le capitaine Burton soit arrivé à Kana juste au moment du départ du roi, car il eût pu être à même de voir et de juger tout cela.

» Je suis, etc. JULES GÉRARD.

P.-S. — Au jour de son départ, le roi nous a invités à une revue de son armée partant pour la guerre. Elle était forte de 12 à 15,000 indivi-

Antoine avait rencontré William et Richard tandis qu'elle revenait d'une promenade matinale dans la campagne. Ils avaient mis pied à terre, et tous trois, en causant, s'étaient acheminés vers le domaine de Bamalec.

Bamalec accueillit les faux Anglais beaucoup mieux que ceux-ci ne l'avaient espéré. Il apprit sans contrariété apparente que Maxime venait de régler avec eux l'affaire de la succession. C'était, d'ailleurs, un de ces hommes qui ont souvent des dédains pour la pauvreté, mais qui ne savent presque jamais faire mauvaise mine à la richesse.

Il invita les jeunes gens à passer la journée aux Ravines; et, comme Richard refusait, prétextant la nécessité d'un prompt retour à Roscoff, il insista vivement, et William, en dépit d'une grimace furtive de son frère accepta l'invitation.

Le temps se passa gaiement jusqu'au dîner. Une seule personne était pensif et recueillie, c'était Camille. Antoine tenta quelques efforts pour mettre un sourire sur ses lèvres, mais elle ne réussit qu'à y amener un de ces pâles et doux reflets de l'âme qui ne croit plus au bonheur.

— Espère ? lui disait-elle en s'asseyant à ses côtés sous le chèvrefeuille et la clématite. Dieu ne t'aban-

donnera pas. Maxime reviendra riche, et tu l'épouseras, cher ange.

— Tu crois ? se contentait de répondre Camille, n'ayant pas le courage de révéler ce qui s'était passé entre elle et Bamalec.

— J'en suis sûr. Tu seras un jour aussi heureuse que je le suis moi-même.

— Tu es donc bien heureuse, Antoine ?

— Oh ! oui. Si tu savais comme je suis aimée !

— Par qui donc ? M'est-il permis de te le demander ?

— Je n'ai pas de secrets pour toi, ma toute belle. Aussi, te répondrai-je sans hésiter : par M. William Maxwell.

— Mais il me semble que vous vous connaissez à peine ?

— Ignorez-tu que l'amour est une révélation ? Quand on s'aime, on se connaît depuis une éternité !

— Folle ! Tu me répètes-là quelque phrase de poète.

— La poésie, ma bonne Camille, mais c'est le soleil de la vie ! On ne saurait trop se réchauffer à ses rayons.

— Que tu es romanesque ! Ah ! prends garde !

Chronique Locale.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Lundi, à midi, MM. les membres du Conseil général de Maine-et-Loire, convoqués par lettre de M. le préfet, se sont réunis à l'hôtel de la Préfecture dans la salle de leurs délibérations. Après l'accomplissement des formalités d'usage et la prestation du serment de M. Montrieux, maire d'Angers, élu membre du Conseil général en remplacement de M. Desvarannes, M. Louvet, président du Conseil général, a pris la parole et a prononcé une de ces allocutions où l'élégance de la forme s'allie de la façon la plus heureuse à l'élevation des idées et des sentiments. Après avoir payé en termes vivement sentis et pleins de cœur la dette de la reconnaissance à la mémoire de M. Desvarannes, l'honorable président a rendu un hommage aussi juste que mérité aux brillants services qui ont valu à M. le Préfet, à MM. de Conlades et Ségris la haute marque de distinction que leur a accordé l'Empereur et qui a été chaleureusement accueillie dans ce département où l'on aime par tradition les dévouements sincères et les pouvoirs qui savent se faire aimer et respecter.

M. Louvet s'est exprimé en ces termes :

» Messieurs et chers collègues,

» Le charme habituel que nous éprouvons à nous retrouver réunis dans cette enceinte est assombri cette année par un vide qui s'est fait dans notre sein. M. Camille Desvarannes a succombé à la cruelle et longue maladie qui l'avait déjà tenu éloigné de nos travaux durant la session dernière. Cette perte est vivement sentie par nous tous. Nous ne saurions oublier la bienveillante aménité de cet excellent collègue, son consciencieux dévouement aux intérêts qui lui étaient confiés, et surtout sa haute et ferme raison qui se cachait le plus souvent sous la gracieuse enveloppe d'un esprit plein de verve et de gaieté. Que son honorable successeur, dont la place était marquée d'avance parmi nous, reçoive ici notre salut de bienvenue. Il sait avec quel empressement sympathique nos rangs s'ouvrent devant lui.

» Depuis notre dernière séparation, Dieu a béni encore une fois les armes de la France. La prise de Puebla et de Mexico a glorieusement terminé la guerre engagée sur une terre lointaine. Offrons à l'Empereur le respectueux hommage de nos félicitations et à notre héroïque armée le juste tribut de notre admiration et de notre reconnaissance.

» D'importantes promotions dans l'ordre de la Légion d'Honneur ont marqué, en Maine-et-Loire, la solennité du 15 août. Nous sommes

heureux de présenter, à cette occasion, à nos honorables collègues M. Ségris et M. le marquis de Contades l'affectueuse expression de nos félicitations les plus sincères. Applaudissons aussi, avec notre département tout entier, à la haute récompense accordée à notre éminent préfet, M. Bourlon de Rouvre, qui est devenu désormais Angevin par le cœur, et qui acquiert chaque jour de nouveaux droits à nos vives sympathies par sa loyauté, sa franchise, sa grande intelligence des affaires, et son infatigable activité constamment mise au service de tous les intérêts de notre pays.

La session qui s'ouvre aujourd'hui, sera féconde en résultats. Nous allons créer les moyens d'achever complètement le réseau départemental de nos routes et de nos chemins. Une bonne viabilité est un des premiers éléments de la richesse d'un pays. Il n'est pas de sacrifices qu'il ne faille s'imposer pour obtenir la réalisation de ce bienfait. L'argent que l'on dépense ainsi, rentre bien vite dans la bourse des contribuables et fructifie au centuple.

Mais ne négligeons pas de faire marcher toujours le progrès moral parallèlement au progrès matériel. Un peuple ne vit pas seulement de richesse et de bien-être : il vit surtout et il est véritablement grand par le développement de son intelligence et de sa moralité. Travaillons donc de plus en plus, messieurs et chers collègues, dans la sphère d'influence où chacun de nous se trouve placé, à propager parmi nos populations les principes religieux, base de toute bonne éducation, la droiture du jugement, le goût du travail, de l'ordre et de l'économie, l'amour du foyer domestique, la soumission aux lois, le respect de l'autorité, c'est-à-dire toutes ces vertus qui, en rendant l'homme maître de lui-même, rendent les nations dignes de la liberté.

M. le préfet a lu ensuite un rapport d'ensemble. Plus éloquent que toutes les paroles, ce rapport honnête, consciencieux, comme le sont tous les actes du haut fonctionnaire placé à la tête de ce département, dit avec quelle activité et quelle sollicitude M. le préfet s'est occupé des intérêts politiques et administratifs qui lui étaient confiés ; il n'a rien omis, rien négligé, et notre plume ne craint pas de se montrer trop éloquent en disant que M. le préfet a conquis vaillamment et noblement ses grandes lettres de naturalisation angevine, tant il a apporté de dévouement dans l'accomplissement de ses devoirs et donné des preuves d'affection à un département qui garde toujours fidèle la mémoire du cœur.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Nous empruntons au rapport de M. le préfet quelques paragraphes qui intéressent plus particulièrement notre arrondissement.

« La dette du département sera soldée à la fin de 1864 ; mais, si vous ne votiez pas de

— A quoi, s'il te plaît ! Est-ce que tu n'as pas bonne idée du jeune étranger ?

— Je ne dis pas positivement cela, Antonine. Cependant, — pardonne-moi d'avance ces mots dictés par une prudence peut-être excessive, — je ne serais pas aussi confiante que toi.

— Bah ! est-ce que tu peux deviner, ne l'aimant pas, ce qu'il y a de noble et de chevaleresque en William ? Pour le bien juger, il faut avoir, comme moi, l'intuition du cœur.

— Enfin, puisse cette aventure un peu brusque t'apporter le bonheur, chère imprudente.

— Ce bonheur ne sera pas toujours aussi prosaïque que celui que m'a donné mon mariage avec M. Douvet.

— C'était un bon et digne homme, avoue-le.

— Sans doute, mais si positif, si terre à terre, si fabriquant de casquettes, en un mot. Ah ! fi ! Aussi je veux désormais mettre un peu de roman dans ma vie.

— Soit, charmante exaltée. Mais aie bien soin de n'en pas mettre à l'excès.

— Sois tranquille. Si la mesure est trop forte, j'en ôterai, répliqua Antonine d'un air adorable d'étourderie et de résolution.

(La suite au prochain numéro.)

nouveau les centimes extraordinaires actuellement perçus, vous n'auriez à employer aucune somme en travaux extraordinaires, à partir de 1865.

Je vous propose de voter intégralement le renouvellement des 12 centimes 75 centièmes, dont le produit figure encore en 1864 à la troisième section de votre budget.

Les habitants de Maine-et-Loire désirent ardemment l'achèvement des chemins d'intérêt commun et ils applaudiront, croyez-le bien, à la délibération par laquelle vous consacrerez, pendant six ans, une subvention annuelle de 300,000 fr., aux travaux de ces voies de communication.

Le Conseil général m'a paru l'année dernière reconnaître unanimement la nécessité de cette allocation.

L'urgence de l'amélioration des routes départementales n'est peut-être pas aussi généralement admise par la population que la nécessité de terminer promptement les chemins d'intérêt commun, et cette différence d'appréciation s'explique par cette considération, qu'il n'est guère de commune qui ne soit directement intéressée au développement de la voirie vicinale, et que les souffrances occasionnées par le mauvais état de certaines parties de routes sont générales. Mais n'oubliez pas, messieurs, que les traverses de Chenetille-les-Tuffeaux et de Chalonnès constituent de véritables lacunes sur la route n° 14, et que d'autres travaux d'amélioration sont recommandés à votre bienveillante attention, depuis longtemps, par les communes et par les propriétaires intéressés, comme par MM. les ingénieurs.

Vous n'hésitez donc pas, j'espère, à voter 100,000 fr., pendant six ans, pour ces travaux.

Quelques bâtiments départementaux donneront lieu à de très-importantes et à de très-couteuses modifications. La prison de Segré ne peut être améliorée ; elle est resserrée entre le quai et les rochers ; l'espace y manque pour installer les services qui n'existent pas ou qui sont insuffisamment dotés. L'exécution d'un nouveau projet, mis sous vos yeux, nécessitera une dépense de 105,000 fr.

La maison d'arrêt de Saumur est à peu près dans les mêmes conditions ; seulement, on pourra peut-être conserver les locaux actuels et agrandir cette prison en acquérant des maisons voisines. Ce projet est à étudier de nouveau.

La musique de l'Ecole de cavalerie jouera ce soir les morceaux suivants :

Grande marche.

Sémiramide (duo).

L'Infante (bouquet).

Jérusalem (fantaisie).

L'Etoile du Nord (valse).

Retraite.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le public est prévenu qu'à l'occasion des vacances et jusqu'au dimanche 20 septembre 1863, la bibliothèque ne sera ouverte que le dimanche de midi à trois heures.

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

CONCOURS DE 1863.

PROGRAMME.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Article premier. — Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur appelle à concourir les cultivateurs et les éleveurs de bestiaux des races chevaline, bovine, ovine et porcine.

Art. 2. — Des concours de labourage et d'animaux domestiques auront lieu le dimanche 20 septembre, sur une pièce de terre située commune de Gennes, dépendant de la propriété de la Croix-de-Joreau, appartenant à M. Baudriller.

Art. 3. — Ces concours seront dirigés par une Commission du Comice, sous la présidence de M. le Préfet de Maine-et-Loire ou de M. le Sous-Préfet, en son absence.

Art. 7. — Les Membres du Comice pourront concourir dans les mêmes conditions que les autres concurrents.

Art. 8. — Des jurys différents, délégués par la Commission des Concours, seront chargés de décerner les prix pour chaque concours.

Chacun de ces jurys sera composé de cinq membres.

Ne pourront faire partie d'un jury les parents des concurrents, jusques et y compris le degré de cousin germain.

Art. 9. — Tout concurrent devra se faire inscrire une heure, au moins, avant l'ouverture des Concours, au bureau qui se tiendra, à cet effet, sur le lieu.

CONCOURS DE LABOURAGE.

Art. 10. — A dix heures, les labourateurs inscrits tireront au sort les numéros des lots de labourage. Ils placeront de suite les charrues sur leurs lots, au point de départ, et attendront le signal donné par un roulement de tambour. Toute espèce d'attelage sera admis à concourir.

Le travail durera une heure et demie et cessera au second roulement.

Art. 11. — Tout labourateur qui commencera son ouvrage avant le signal, ou qui le continuera après le signal de la fin, perdra, par l'un de ces faits, tout droit aux prix.

Art. 12. — Le labourage devra avoir au moins vingt centimètres de profondeur, pour les charrues attelées de deux bêtes de trait, conduites par le labourateur seul, et quinze centimètres pour les charrues à un cheval.

Art. 13. — Le Jury devra avoir égard à la force des attelages, à la fatigue du tirage, à la sagesse, à la modération des labourateurs, à la profondeur, la largeur et la régularité des raies de labourage, enfin aux difficultés du terrain.

Art. 14. — MM. les Membres du Jury et ceux du Comice agricole auront seuls le droit de parcourir le champ, pendant la durée du labour, et jusqu'à ce que le Jury ait terminé son travail.

Art. 15. — Quatre prix seront distribués. Cependant, si le nombre des concurrents admis ne s'élevait pas à seize, il ne serait accordé qu'un prix par quatre concurrents.

Les lauréats des précédents concours du Comice ne pourront obtenir que des prix supérieurs à ceux qui leur ont déjà été décernés ; ceux qui ont déjà obtenu le premier prix ne pourront plus y avoir droit ; il ne leur sera accordé qu'un rappel de prix, accompagné d'une médaille en bronze.

Les prix seront :

1° Une prime de 50 f. | 3° Une prime de 30 f.
2° id. 40 | 4° id. 20

Chaque lauréat recevra, en outre, un exemplaire d'ouvrage sur l'agriculture.

Art. 16. — Il sera donné à chacun des concurrents qui n'aura pas obtenu de prix, à titre d'encouragement, une somme de cinq francs.

CONCOURS D'ANIMAUX DOMESTIQUES.

Espèce chevaline.

Art. 17. — Ne seront admis à concourir que les animaux nés dans l'arrondissement, ou y ayant au moins un domicile de six mois, au jour du Concours.

Aucun animal ne sera admis à concourir, si, au moment de l'enregistrement, le propriétaire ne justifie pas de la clause ci-dessus, par certificat du maire de sa commune.

Pour l'enregistrement, voir l'article 19 ci-dessus.

Quatre primes aux juments poulinières suivies d'un poulain :

1° prime, 45 f. | 3° prime, 25 f.
2° — 35 | 4° — 20

Quatre primes aux poulains (mâles et femelles) d'un an :

1° prime, 40 f. | 3° prime, 25 f.
2° — 30 | 4° — 20

Quatre primes aux poulains (mâles et femelles) de deux ans :

1° prime, 40 f. | 3° prime, 25 f.
2° — 30 | 4° — 20

Espèces bovine et porcine.

Art. 18. — Ne seront admis à concourir que les animaux destinés à la reproduction et entretenus, depuis six mois au moins, dans l'arrondissement de Saumur. Les propriétaires des animaux mâles devront, en outre, avoir pris, avant le Concours, l'engagement de les employer encore, pendant six mois après le Concours, à la reproduction, dans l'arrondissement.

Aucun animal ne devra être admis à concourir, si, au moment de son enregistrement, le propriétaire ne justifie pas de l'engagement ci-dessus, par un certificat du maire de sa commune, constatant qu'il a été pris en présence de trois témoins domiciliés.

Art. 19. — Les animaux présentés au Concours devront être enregistrés au Bureau, qui en prendra le signalement, avant l'ouverture du Concours. Un bulletin d'enregistrement sera délivré au conducteur, qui devra le présenter au Jury, au moment de l'examen.

Aussitôt le bulletin d'enregistrement délivré, les animaux seront conduits à la place qui leur sera indiquée, et les conducteurs devront les y maintenir jusqu'à la fin du Concours.

Art. 20. — Les animaux ayant obtenu des primes (aux concours précédents donnés par le Comice de l'arrondissement de Saumur), ne pourront être admis à concourir que pour une prime supérieure à celles qu'ils auraient déjà obtenues. Ceux qui y avaient obtenu une première prime précédemment, pourront en obtenir le rappel : mais la première prime serait accordée à l'animal qui viendrait immédiatement après eux dans l'ordre de mérite.

Art. 21. — Les primes seront :

Pour l'espèce bovine.

Aux taureaux de toutes races, âgés d'un an au moins.

Une 1° prime de 50 f. | Une 3° prime de 35 f.
Une 2° prime de 40 | Une 4° prime de 30

Aux vaches laitières de trois à six ans :

Une 1° prime de 40 f. | Une 3° prime de 30 f.
Une 2° prime de 35 | Une 4° prime de 20

Aux génisses de toutes races, âgées de dix-huit mois au moins et n'ayant pas encore eu de veau :

Une 1° prime de 40 f. | Une 3° prime de 30 f.
Une 2° prime de 35 | Une 4° prime de 20

Pour l'espèce porcine.

Aux verrats de toutes races, âgés de six mois au moins :

Une 1° prime de 30 f. | Une 3° prime de 20 f.
Une 2° prime de 25 |

Aux truies de toutes races, âgées de six mois au moins :

Une 1° prime de 20 f. | Une 3° prime de 10 f.
Une 2° prime de 15 |

Art. 22. — Une prime de 50 francs sera décernée à la meilleure charrue vigneronne présentée au Concours.

Une seconde de 20 francs à celle qui suivra dans l'ordre de mérite.

Art. 23. — Si, dans l'une des catégories d'animaux admis au Concours, aucun n'était jugé digne de l'un des prix, la prime ne sera pas délivrée ; mais, sur la proposition du Jury, la Commission du Comice pourra décerner des primes moindres et même en plus grand nombre que celles portées au présent, pourvu, toutefois, que le chiffre total ne dépasse pas celui fixé par les articles 17 et 21 ci-dessus.

Si aucun des animaux d'une catégorie n'était jugé digne d'une prime, il n'en serait pas distribué.

Il pourra être décerné des mentions honorables aux animaux ayant le plus approché du prix.

Il sera délivré aux propriétaires des animaux primés des certificats constatant les primes obtenues.

Fait et arrêté, etc.

La chasse est interdite, à Vivy, sur les propriétés de MM. René Robert, Aimé Robert, Félix Robert, Merceron, Dumény, Mulet, Beaumont,

Rottier, Salmon, Joussetin, Linacier, Jean Benais, François Benais, Daleçon, Turpin, Sourdeau, Castille, Fermé-Joussetin, Raguain, Bouju, Trouillard, Godet, Dézé, M^{me} de Pas de Loup et Raguideau.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On lit dans l'*Europe*, de Francfort, du 25 : Les princes discutent dans la séance d'aujourd'hui, la question de la présidence. L'Autriche ne s'est pas dévêtue de ses prétentions. La présidence pour le gouvernement autrichien est une question d'intérêt, de tradition et de dignité. Les princes se sont donné hier réciproquement leur parole de ne rien laisser transpirer du résultat des délibérations.

Francfort, 25 août. — L'empereur d'Autriche aura prochainement une entrevue avec la reine d'Angleterre.

On lit dans la *Gazette de Breslau* : Les voyageurs venant du royaume de Pologne parlent de nombreux détachements d'insurgés déjà pourvus d'uniformes et très-bien armés. Ils affirment que le gouvernement national s'occupe activement de la formation d'une armée polonaise régulière pour le commencement de l'année 1864. — Havas.

Jusqu'ici l'art du Dentiste est la bouteille à

l'encre pour la plupart des gens du monde, qui dans leur inexpérience, doivent se contenter de ce que leur offre un praticien parfois bien inepte.

Un médecin dentiste, qui fait autorité dans son art et qui a su imprimer à sa profession une impulsion remarquable, a voulu remédier à cet état de choses, en publiant un *Guide pratique du client pour les dents artificielles*. Les personnes qui ont recours aux Dentistes seront complètement renseignées après avoir lu ce livre intéressant de M. Dorigny, le docte et habile praticien du passage Véro-Dodat.

Le *Guide pratique* sera expédié FRANCO contre envoi de 50 centimes en timbres-poste à M. Dubuisson et C^{ie}, libraire, rue Coq-Héron 5, Paris. Envoyer 1 franc pour recevoir le volume intitulé : *Causeries sur les Dents, Conseils aux mères de famille*. (481)

Vient de paraître le premier numéro de la *Loire illustrée*, journal hebdomadaire des départements du Centre et de l'Ouest; rédacteur en chef : Benjamin Gastineau. — *Sommaire du numéro* : Lettres de GEORGES SAND, de madame Surville (née de BALZAC), et d'ARMAND RIVIÈRE au rédacteur en chef de la *Loire illustrée*. — Les officiers supérieurs mexicains internés à Tours, par E. M. — Le génie et la vie de BALZAC, par Benjamin Gastineau. — *Courrier de Paris*. — La rue de la Boule-Peinte, par Robert Luzarche. — En Bretagne, par Benjamin Gastineau.

Dessins et Gravures. — Officiers supérieurs mexicains internés à Tours, photographiés par M. Gabriel Blaise, dessinés et gravés par Heuri et Amédée Rousseau. — Portrait de Balzac, d'après le crayon de David d'Angers, dessiné par Étienne Carjat et gravé par Pothey. — La rue de la Boule-Peinte et la maison de Balzac à Tours. — Le tombeau de Balzac au Père Lachaise, par H. et A. Rousseau. — Le manoir des Rohan. — La Bataille de Baugé.

L'abonnement est de 12 fr. pour une année, et de 7 fr. pour six mois. Un numéro 30 cent.

En vente chez tous les libraires. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à M. Benjamin Gastineau, directeur de la *Loire illustrée*, à Tours.

L'approche des courses d'automne nous donne l'occasion de recommander aux amateurs de chevaux et de sport un ouvrage utile et intéressant que vient de publier la librairie Firmin Didot sous le titre de : *Les Chevaux et les Courses en France*, par M. Urbin Desvaux. Il contient : 1° L'histoire des chevaux depuis l'antiquité jusqu'à ce jour : espèces françaises, moyen d'amélioration, etc., etc.; 2° Fondation et actes du Jockey-Club : réorganisation par l'Empereur des institutions chevalines; 3° Passé et présent des chevaux arabes et anglais; 4° Diverses natures des courses depuis l'origine; direction, personnel, hippodrome, prix, paris, etc.; 5° *Texte officiel* des règlements des courses et du classement des

prix nécessaires à tous les sportsmen; 6° Vocabulaire des termes hippiques.

Le prix est de 1 fr. 25 c. seulement. Pour recevoir le volume à domicile, envoyer 1 fr. 40 en timbres-poste à M. DESVAUX, à Paris, avenue de Saint-Cloud, n° 65.

Un attentat mystérieux s'est accompli il y a quelques années à Paris. Son souvenir est encore vivant dans tous les esprits.

Pierre Zaccane, notre romancier populaire, s'est emparé de ce drame terrible; sa plume féconde en a retracé, avec une vérité saisissante, tous les sombres détails, sous le titre de *l'Assassinat de la rue Maubuée*.

Le journal LE ROMAN, au prix des plus grands sacrifices, s'est rendu acquéreur de cette œuvre. Il en a commencé la publication dans son numéro du 24 juin dernier et déjà le succès répond à ses prévisions.

Le journal LE ROMAN paraît, avec illustrations, dans le format du *Journal pour tous*; il publie un numéro de huit pages chaque semaine.

Un numéro d'essai est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

En vente chez tous les libraires. — Prix de l'abonnement par la poste, un an : 4 fr.; prix du numéro : 5 centimes. — Bureaux, à Paris, 5, rue du Pont-de-Lodi.

P. GODET, propriétaire-gérant.

SOUSCRIPTION SPÉCIALE AUX HABITANTS DE MAINE-ET-LOIRE

Ouverte jusqu'au 22 septembre prochain au Bureau du Journal l'ÉCHO SAUMUROIS.

SIX JOLIES PUBLICATIONS

Historiques et d'Actualité ET UNE GRANDE PRIME

POUR 5 FR. 60 C.

Toute personne adressant immédiatement la somme de cinq francs soixante centimes en mandat de poste ou timbres-poste à M. le Directeur du Journal l'Écho Saumurois, recevra de suite et franco :

- 1° Le département de Maine-et-Loire illustré, une jolie brochure grand in-4°, texte par MALTE BRUN, gravures par GUSTAVE DONÉ. — Histoire et Géographie du Département. — Description des Villes, Bourgs et Châteaux les plus remarquables. — Statistique, Administration, Bibliographie, etc. — Edition ornée d'une belle Carte du Département et d'un Plan du Chef-Lieu.
- 2° Mémoires intimes de l'impératrice Joséphine, un joli volume-album, — illustré par JANET LANGE.
- 3° Une grande et belle Carte des Chemins de fer français, de 80 cent. de haut sur 50 cent. de large; Guide indispensable du Voyageur, comprenant toutes les Stations et indiquant les Lignes exploitées ou concédées.
- 4° Biographie et portrait du maréchal Forey, le vainqueur de Puebla.
- 5° Les Voleurs de Londres, grand roman d'actualité, illustré, — par Charles Dickens, un des plus féconds romanciers modernes.
- 6° Biographie illustrée de Béranger, le poète national; — ornée d'un Portrait et d'une Gravure le représentant à son lit de mort.
- 7° Un numéro d'obligation de cent francs du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, participant au tirage du 22 septembre prochain. (Lots à tirer : 100,000 fr., 50,000 fr., 20,000 fr.) — Envoi franco de la liste des numéros gagnants.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

BELLE PROPRIÉTÉ DE BRIACÉ

Située près Saumur, au canton du Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-levées,

A VENDRE A L'AMIABLE.

Cette propriété comprend : un château parfaitement distribué avec de nombreuses et vastes servitudes, jardins potagers et d'agrément; plusieurs fermes, maisons d'habitation et jardins.

La contenance totale est de 26 hectares dix ares environ.

Les baux sont renouvelables, et susceptibles d'augmentation pour la plupart.

Pour plus de détails, voir les placards affichés.

S'adresser pour visiter la propriété, à la ferme de Briacé, joignant le château, au sieur Halbert, qui occupe cette ferme; pour traiter et pour tous renseignements à M^e LAUMONIER, notaire. (462)

BON BILLARD

A VENDRE S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON, Rue du Temple, n° 10. S'adresser audit notaire. (426)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON ET JARDIN, Levée d'Enceinte, côté nord,

Comprenant salons, cabinets, chambres à coucher, cuisine, servitudes.

Le jardin contient 22 ares et est très-affrui.

Propriétaire : M. BILLÈS. S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire, ou à M. CORMERY, agent d'affaires. (467)

LACHAUME,

ARQUEBUSIER.

OUVRIER DE PARIS.

Rue Royale, n° 45,

Entre les deux ponts, à Saumur,

A l'honneur de prévenir MM. les amateurs que, venant de former un nouveau magasin d'armes, on trouvera chez lui un très-bel assortiment de fusils Lefauchaux et autres fusils, cartouches Lefauchaux et articles de chasse. En outre, il se charge de faire lui-même, et dans un bref délai, toutes les réparations aux armes de toutes sortes. (455)

MAISON A LOUER

PRÉSENTMENT,

Située au bas du Petit-Puy, route de Dampierre, avec un joli jardin. S'adresser à M. Javaud, libraire, à Saumur. (119)

GILLET,

HORLOGER,

Rue Saint-Nicolas, n° 6,

Ayant travaillé, depuis 8 ans, pour le compte de M. Mathieu-Dilger, ancien horloger, et pour plusieurs autres horlogers de Saumur, a l'honneur de prévenir qu'il vient de s'établir à son compte. Il se charge de régler les pendules à l'abonnement, les boîtes à musique, les tableaux. Le tout à des prix très-modérés.

CODE

DES

USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, chez M. Gaultier, libraire, et au bureau du Journal.

DE L'OIDIUM.

Ce que c'est; sa cause; moyen de guérir la vigne qui en est atteinte et de traiter les vins oidiés qui ont mauvais goût, qui sont louches, malades, ou qui ont perdu leur couleur, etc. Une brochure in-8°, 75 cent. Chez M. Chamerot, rue du Jardin, 13, à Paris.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 25 AOUT.			BOURSE DU 26 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 50	»	»	67 40	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	96 85	»	»	96 70	»	»
Obligations du Trésor.	450	5	»	447 50	»	2 50
Banque de France.	3390	10	»	3390	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1255	5	»	1255	»	»
Crédit Foncier, nouveau.	1210	»	»	1210	»	»
Crédit Agricole.	680	»	»	680	»	»
Crédit Mobilier.	1092 50	»	7 50	1077 50	»	15
Comptoir d'esc. de Paris.	735	2 50	»	735	»	»
Orléans (estampillé).	1026 25	»	»	1020	»	6 25
Orléans, nouveau.	817 50	»	»	812 50	»	5
Nord (actions anciennes).	990	»	»	988 75	»	1 25
Est.	500	»	»	500	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	1025	»	»	1022 50	»	2 50
Midi.	706 25	»	»	707 50	1	25
Ouest.	530	»	1 25	530	»	»
Genève.	492 50	»	1 25	493 75	1	25
Dauphiné.	480	»	»	480	»	»
Ardennes.	465	»	»	»	»	»
Algériens.	»	»	»	»	»	»
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1690	»	»	1685	»	5
Canal de Suez.	516 25	»	1 25	512 50	»	3 75
Transatlantiques.	527 50	»	1 25	525	»	2 50
Autrichiens.	425	»	2 50	425	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	552 50	2 50	»	551 25	»	1 25
Victor-Emmanuel.	415	2 50	»	412 50	»	2 50
Russes.	»	»	»	418 75	»	»
Romains.	416 25	»	1 25	413 75	»	2 50
Crédit Mobilier Espagnol.	685	»	2 50	682 50	»	2 50
Saragosse.	683 75	»	1 25	680	»	3 75
Portugais.	507 50	2 50	»	510	2 50	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	306 25	»	»	306 25	»	»
Orléans.	300	»	»	300	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	300	»	»	298 75	»	»
Ouest.	296 25	»	»	296 25	»	»
Midi.	296 25	»	»	296 25	»	»
Est.	295	»	»	295	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.